

## AIDES FINANCIERES POSSIBLES A LA RESIDENCE

### ALLOCATION PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

- Attribuée par votre Caisse d'Allocations Familiales suivant le montant de vos ressources  
*Aide non récupérable*

### ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

- Attribuée par le Conseil Général de votre dernier lieu de Résidence
- Conditions d'âge (+ 60 ans)
- Conditions de niveau de dépendance (Groupe GIR 1 à 4)
- Montant variable selon vos ressources
- votre Caisse d'Allocations Familiales suivant le montant de vos ressources  
*Aide non récupérable*

### AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT

- Attribuée par le Conseil Général de votre dernier lieu de Résidence
- Montant variable selon vos ressources et votre patrimoine ainsi que celui de vos enfants  
*Aide récupérable sur la succession du bénéficiaire*